

COMPTE RENDU

Conseil municipal du vendredi 28 avril 2017

Lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal > validées par le conseil municipal.

SUBVENTIONS 2017

Subventions aux associations

- Voir tableau : [avis favorable du conseil municipal](#)

Subventions exceptionnelles

- Voir tableau : [avis favorable du conseil municipal](#)

Projet culturel et artistique Orphée aux enfers

Le collège Emile MAZE de Guémené Sur Scorff organise cette année scolaire un grand spectacle auquel participent des enfants de la commune (3 enfants) : une tragédie musicale intitulée « Orphée aux Enfers ». Comme les coûts de ce spectacle sont importants, le projet a besoin d'aide. Le collège, les parents d'élèves, le Foyer socio-éducation font un effort financier conséquent, et le conseil départemental, des entreprises et artisans locaux participent au financement du projet.

Le Foyer Socio-éducatif du collège sollicite donc les communes dont relèvent les enfants pour obtenir un don afin de leur permettre de se déplacer jusqu'à la salle de concert pour les répétitions et les deux représentations, afin de pouvoir assurer les dépenses de costumes, de décor, de matériel, etc...

Ce projet, par la variété des actions prévues, par le travail de fond qu'il exige, a besoin d'un financement conséquent : les dépenses devraient avoisiner les 20 000 €.

- [Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix pour attribuer une subvention globale de 100 € pour les 3 enfants.](#)

TRANSPPOSITION DU RIFSEEP AUX ADJOINTS DU PATRIMOINE

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 15 décembre 2016, a validé l'application du RIFSEEP pour les agents de la commune. Certains grades ne bénéficiant pas encore des arrêtés ministériels d'application, l'assemblée va devoir valider l'application au fur et à mesure des publications.

Le RIFSEEP est en place depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les agents de la commune relevant des cadres d'emplois suivants :

- Adjointes administratifs
- Techniciens
- Educateurs des APS
- Adjointes d'animation

L'arrêté ministériel pour les adjoints du patrimoine ayant été publié le 30/12/2016, le Comité Technique du Centre de Gestion du Morbihan a été saisi pour que notre dossier soit examiné.

- [Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix pour.](#)

NOUVELLES MODALITES DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS AU 01/01/2017

Par délibération en date du 18 avril 2014, les indemnités des élus avaient été définies comme suit :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2123-20 à 2123-24,

Considérant que l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximums et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes,

Considérant que la commune se situe dans la state 1000 à 3499 habitants,

Après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour et 5 abstentions :

Article 1 :

L'indemnité du Maire est fixée à 40 % de l'indice brut 1015, à compter du 5 avril 2014.

L'indemnité du 1^{er} adjoint est fixée à 15 % de l'indice brut 1015, à compter du 5 avril 2014.

L'indemnité du 2^{ème} adjoint est fixée à 12 % de l'indice brut 1015, à compter du 5 avril 2014.

L'indemnité du 3^{ème} adjoint est fixée à 9 % de l'indice brut 1015, à compter du 5 avril 2014.

L'indemnité du conseiller délégué, Jean-Marc LE SAUX, désigné par arrêté du Maire, est fixée à 9 % de l'indice brut 1015, à compter du 5 avril 2014.

Article 2 :

Les indemnités de fonction seront payées mensuellement et indexées sur la valeur du point fonction publique.

Compte tenu des nouvelles modalités de calcul des indemnités de fonctions des élus à compter du 01/01/2017, la délibération doit **faire uniquement référence à l'indice brut terminal de la fonction publique** et non plus à l'indice brut 1015 (les pourcentages octroyés restent inchangés).

- Indemnités du maire : + 27,67 € brut
- Indemnités 1^{er} adjoint : + 10,38 € brut
- Indemnités du 2^{ème} adjoint : + 8,30 € brut
- Indemnités du 3^{ème} adjoint et du conseiller délégué : + 6,23 € brut
- **Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix pour.**

ECOLE PUBLIQUE - AMENAGEMENT D'UNE RAMPE D'ACCES PMR ET CONTROLE D'ACCES

Des travaux d'aménagement d'une rampe d'accès PMR et de contrôle d'accès sont nécessaires à l'école publique, pour un coût global estimé à 22 042,50 € HT (travaux et honoraires).

Les travaux de sécurisation peuvent faire l'objet d'un financement de l'Etat au titre du FIPDR - Fonds Interministériel de prévention de la délinquance et de la Radicalisation – de 20 à 80 % :

Dépenses	Montant HT	Financements	Montant
Travaux sécurisation	14 250,00 €	Etat – FIPDR 80%	13 440,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	2 550,00 €	Autofinancement commune	3 360,00 €
TOTAL	16 800,00 €	TOTAL	16 800,00 €

- **Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix pour.**

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 1^{er} mars 2017

Préambule explicatif

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission :

- d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi du 12 juillet 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 1^{er} mars 2017 afin de procéder à l'élection du président Gérard CORRIGNAN et du vice-président Pascal ROSELIER de la commission et d'examiner les différents points contenus dans le rapport joint.

Modification de la composition de la CLECT au conseil communautaire du 30/03/2017 : Thierry LE PODER remplace Charles BOULOUARD.

- **Transfert des terrains commercialisables :**

- **Cas des ZAE aménagées, de moins de 15 ans :** il convient de rechercher le prix de cession le plus proche du coût de revient pour être le plus neutre possible financièrement aussi bien pour la commune que pour la Communauté.

- **Cas des ZAE déjà aménagées de plus de 15 ans :** considérant qu'au-delà de 15 ans les équipements peuvent être considérés comme amortis, ainsi que les subventions, il est proposé de remonter au 1^{er} janvier 2002 pour le calcul du coût de revient de la ZAE. En revanche le coût d'acquisition des terrains (non amortissable) sera intégré quelle que soit la date de l'acte.
- **Cas des ZAE aménagées où des travaux de remise en état sont nécessaires (avant 5 ans) :** les travaux ne peuvent logiquement être assurés par la Communauté en totalité sinon ils seraient imputés aux seules parcelles encore à vendre, alors qu'ils peuvent concerner l'ensemble de la ZAE. Il est donc proposé un partage entre la Communauté et la commune au prorata des surfaces encore à vendre.
- **Cas des extensions de ZAE ou des nouvelles ZAE :** pas d'aménagement spécifique à la ZAE, seuls les terrains appartenant déjà à la commune sont à transférer.

➤ **Transfert des équipements :**

- Convention de mise à disposition à la Communauté à titre gratuit des équipements de la ZAE.
- Estimation au plus près des charges réelles supportées par la commune en matière de :
 - Consommation (eau, électricité...)
 - Entretien de voirie
 - Entretien des espaces verts
 - Entretien d'éclairage
 - Entretien des réseaux
 - Entretien des autres équipements (bassins d'orages, etc...)
- Cette estimation pour être juste doit faire l'objet d'une analyse sur plusieurs années. La moyenne sur les trois dernières années est la pratique la plus courante.

➤ **Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix pour.**

MODIFICATIONS STATUTAIRES DE EAU DU MORBIHAN

 Historique :

- 1^{ère} modification statutaire :
 - Prise de compétence eau par Lorient agglomération au 01/01/12 et ses conséquences sur les membres de Eau du Morbihan,
 - Modification du collège Blavet amont-Pontivy afin que ce dernier épouse le périmètre de Pontivy Communauté et ses conséquences sur les collèges Blavet Evel et Oust moyen,
 - Modification de l'appellation de certains collèges territoriaux,
- 2^{ème} modification :
 - Acter des changements intervenus parmi les membres de Eau du Morbihan, à savoir :
 - Substitution du syndicat mixte Auray-Belz-Quiberon par la communauté de communes Auray-Quiberon Terre Atlantique au 1^{er} janvier 2014,
 - Fusion de la communauté de communes de Plouay avec Lorient agglomération au 1^{er} janvier 2014,
 - Dissolution de syndicats ayant transféré l'intégralité de leurs compétences à Eau du Morbihan, les modifications statutaires du SIAEP de la Basse Vallée de l'Oust et l'adhésion directe des communes correspondantes,
 - Création du SIAEP de Brocéliande

 Evolution des membres :

- 3 communes nouvelles au 01/01/2016 : Evellys, Theix-Noyalo et Val d'Oust
- 2 communes nouvelles au 01/01/2017 : La Gacilly et Carentoir
- Fusion des communautés de communes de Ploërmel, du Porhoët, de Mauron et de Josselin au 01/01/2017, nouvel EPCI-FP issu de la fusion se substitue à Josselin communauté

- Sur décision de ses communes membres, le SIAEP de la région de Carentoir est dissous à compter du 01/01/2017, entraînant l'adhésion directe et automatique des communes à eau du Morbihan.

Approbation des modifications des statuts du syndicat de l'Eau du Morbihan entérinés par arrêté préfectoral du 22 juillet 2011, modifiés par arrêtés préfectoraux du 25 juin 2013 et 10 décembre 2014

- **Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix pour.**

TARIFS BOUTIQUE VILLAGE DE L'AN MIL

La directrice de l'An Mil demande au conseil municipal de voter les tarifs suivants pour le bon fonctionnement de la boutique :

INTITULES	FOURNISSEURS	AUTEURS	TARIFS
Barquette palets au sarrasin 170 gr.	Celte et nature		3.51 €
Barquette de galettes au sarrasin 180 gr.	Celte et nature		3.17 €
Barquette de galettes celtes au petit épeautre	Celte et nature		3.41 €
Farine de petit épeautre bio 750 gr.	Celte et nature		6.86 €
Farine de seigle bio 750 gr.	Celte et nature		4.39 €
Rillettes de porc Hihhi 90 gr.	DV Société SAS		2.83 €
Mogettes à l'ancienne Hihhi 380 gr.	DV Société SAS		2.37 €
Confiture myrtille sauvage 250 gr.	DV Société SAS		5.07 €
Confiture mûre sauvage 250 gr.	DV Société SAS		3.99 €
Confiture fraise rhubarbe 250 gr.	DV Société SAS		3.99 €
Sachet gros sel de GUERANDE 500 gr.	DV Société SAS		2.00 €
Tube frères mogettes gourmandises à la...	DV Société SAS		4.38 €
Croyances populaires au Moyen Age	Histoire Gisserot	Walter Philip.	5.00 €
Art roman en Bretagne	Hi. de l'art Gisserot	Barral I Altet	5.00 €

- **Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix pour.**

ADMISSIONS EN NON VALEUR / CREANCES ETEINTES

Créances éteintes

- **Budget assainissement**

Créances éteintes suite décision de la commission de surendettement du TI de LORIENT du 17 août 2016.

- mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour apurer le passif de la personne concernée :

Exercice	N° d'article	Montant
2011	2-225	110,84 €
2012	2-223	79,58 €
2013	1-280	112,94 €
2014	1-289	92,03 €
2013	T13	160,00 €
TOTAL		555,39 €

- **Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix pour.**

Admissions en non-valeur

- **Budget principal**

Exercice	N° d'article	Montant	Motif
2013	R-17-61	43.36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-14-61	10.84 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-18-36	32.52 €	Combinaison infructueuse d'actes
Sous-total		86.72 €	

2013	R-5-66	29.81 €	PV Carence
2013	R-10-70	43.36 €	PV Carence
2013	R-8-47	63.60 €	PV Carence
2013	R-6-66	24.39 €	PV Carence
2013	R-9-67	35.23 €	PV Carence
2013	R-12-54	183.85 €	PV Carence
Sous-total		380.24 €	
2014	R-1-63	43.84 €	Combinaison infructueuse d'actes
Sous-total		43.84 €	
2015	R-6-37	11.08 €	RAR inférieur seuil poursuite
Sous-total		11.08 €	
2015	T-286	21.71 €	RAR inférieur seuil poursuite
Sous-total		21.71 €	
2016	R-16-26	2.70 €	RAR inférieur seuil poursuite
Sous-total		2.70 €	
TOTAL		546.29 €	

➤ **Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix pour.**

○ **Budget assainissement**

Exercice	N° d'article	Montant	Motif
2013	R-1-226	2.09 €	PV Carence
2013	R-1-226	80.60 €	PV Carence
Sous-total		82.69 €	
2014	R-1-147	80.72 €	Succession vacante négative
Sous-total		80.72 €	
2014	R-1-232	77.39 €	PV Carence
Sous-total		77.39 €	
2015	R-1-55	13.68 €	Poursuite sans effet
2015	R-1-55	145.65 €	Poursuite sans effet
Sous-total		159.33 €	
2015	T-3	160.00 €	Poursuite sans effet
Sous-total		160.00 €	
2015	R-1-151	126.93 €	Succession vacante négative
2015	R-1-151	10.26 €	Succession vacante négative
Sous-total		137.19 €	
2015	R-1-236	1.90 €	PV Carence
2015	R-1-236	81.17 €	PV Carence
Sous-total		83.07 €	
2016	R-1-59	2.88 €	Poursuite sans effet
2016	R-1-59	64.45 €	Poursuite sans effet
Sous-total		67.33 €	
2016	R-1-241	71.48 €	PV Carence
Sous-total		71.48 €	
TOTAL		919.20 €	

➤ **Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix pour.**

○ **Budget an mil**

Exercice	N° d'article	Montant	Motif
2013	T-53	216.10 €	Poursuite sans effet
TOTAL		216.10 €	

➤ **Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix pour.**

QUESTION DIVERSES

NOUVEAU CLASSEMENT EN ZRR AU 1^{ER} JUILLET 2017

Favoriser le développement économique des communes rurales et garantir la qualité de vie de leurs habitants constituent un enjeu essentiel pour l'aménagement équilibré des territoires.

Créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995, les zones de revitalisation rurale (ZRR) soutiennent efficacement le tissu économique et l'emploi dans les territoires ruraux, en permettant le maintien ou l'installation d'entreprises, notamment dans les domaines de l'artisanat, du tourisme et du commerce, à la faveur de mesures avantageuses, majoritairement d'ordre fiscal.

Les comités interministériels des 13 mars et 14 septembre 2015 ont acté le principe d'une réforme des ZRR, plus juste et plus efficace, reposant concomitamment sur des critères rénovés de densité de la population et de revenus des ménages et sur le périmètre des nouvelles intercommunalités au 1^{er} janvier 2017.

- MELRAND apparaît sur la liste de ceux qui ont été retenus au titre du nouveau classement ZRR au 1^{er} juillet 2017 : la durée du classement sera désormais alignée sur celle des mandats municipaux (6 ans) afin de donner plus de visibilité dans l'action qui sera conduite par les élus.
 - La DSR : modification seulement pour les communes éligibles à la fraction bourg centre
 - Le FCTVA : les investissements immobiliers réalisés, par les communes et leurs groupements, situés notamment en ZRR destinés à l'installation des professionnels de santé ou de l'action sanitaire et sociale, sont éligibles au FCTVA.

➤ **Simple information du Maire.**

TERRAIN MULTISPORTS

La municipalité envisage l'aménagement d'un terrain multisports, lieu de jeu en toute liberté et avec un maximum de sécurité, aux abords de la salle omnisports sis rue de St Rivalain, à proximité du centre bourg.

3 sociétés spécialisées ont été contactées :

- SDU de LOCMINE
- SPORT NATURE de BEIGNON
- MEFRAN de CAMPENEAC

Les devis proposés seront examinés par la commission Culture/Tourisme/Loisirs.

Ce projet pourrait faire l'objet d'un financement du Département et également de l'Etat au titre du FSIPL.

Dépenses	Montant HT	Financement	Montant
Plateforme multisports	36 562,69 €	Etat FSIPL* 55%	43 429,65 €
Terrassement	39 400,00 €	Département TSD 25%	19 740,75 €
Honoraires MO	3 000,00 €	Autofinancement commune 20%	15 792,60 €
TOTAL	78 962,69 €		
Montant arrondi	78 963,00 €	TOTAL	78 963,00 €

* FSIPL : Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

➤ **Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix pour.**

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

➤ **Aménagement de voirie rue de St Rivalain**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de St Rivalain, l'ouverture des plis pour les travaux, après vérification par le maître d'œuvre, a donné le résultat suivant :

Entreprises	Montant HT	Classement
Estimation	212 575 €	
EUROVIA	173 704,00 €	1

EIFFAGE	208 591,70 €	3
COLAS	180 202,30 €	2

- **Les notifications aux entreprises non retenues vont être transmises dans les prochains jours : passé le délai réglementaire le marché sera notifié à EUROVIA.**

RETOURS DES COMMISSIONS et DES REFERENTS

Tourisme :

- Mise en place de la commission tourisme de CMC et du conseil d'exploitation de l'office du tourisme : Thierry LE PODER membre des 2.
 - 12 élus
 - 12 professionnels, dont Maud LE CLAINCHE directrice du Village de l'An Mil
- 10 destinations touristiques définies par la Région :
 - Kreizh Breizh : secteur de Pontivy
 - Brocéliande : secteur de Maunon

Sports/associations :

- Réunion de la commission mercredi 3 mai : plans, travaux, subventions projet vestiaires terrain des sports

Travaux :

- Ouverture plis Pont de Pontorson et rue de St Rivalain
 - Pont de Pontorson : Golfe Bois Création
 - Rue de St Rivalain : Eurovia
- Visite de la chapelle St Fiacre par la commission réalisée le 24 avril pour constater l'avancement des travaux : la tranche ferme arrive à son terme

Communication :

- Réunion du 13 avril :
 - Sommaire magazine d'été : parution vers le 10 juillet
 - Différentes opérations presse à venir en concertation avec le Maire

Culture :

- Réunion du 6 avril :
 - Choix du spectacle Mil Tamm du 15/09 : 3 propositions à faire
 - Cirque poussière
 - Spectacle la veillée
 - Le grand cycle de l'endurance
 - Fête de la Musique du 17/06
 - Ecole de musique de CMC
 - Spectacle des Bugalé
 - 2 groupes prévus mais se sont désistés : 3 nouveaux groupes trouvés, programmés après la prestation des Bugalé
- Circuit du Guelhouit modifié temporairement suite travaux abattage bois. Travaux de nettoyage en cours suite tempête Zeus.
- Visite d'une commission pour le circuit du Village de l'An Mil : en attente du rapport.

Affaires scolaires :

- Comité de pilotage des TAP réuni le 27/04
- Visite des multisports de Baud et Guénin le 13/05 par les membres de la commission et les enfants du CME

Séniors :

- Renouvellement du conseil des séniors en mars dernier : 2 nouveaux membres
 - Joël BABUSIAUX
 - Michel EZANNIC
- 25 mai : distribution plants et fleurs

- ✚ **Nuisibles** : environ 30 pièges réalisés par Hervé et mis à la disposition du public à la mairie (va en refaire d'autres)

DIVERS :

- **Intervention de Murielle NICOL** : de nouveaux containers ont été installés récemment sur la commune par CMC sans que personne n'en soit averti, certains emplacements n'étant pas très judicieux.
- **Réaction de Thierry LE PODER** : il n'y a plus d'élus de MELRAND dans la commission déchets depuis la mise en place de CMC
- **Réponse du Maire** : il va se renseigner auprès de CMC

- **Intervention de Josiane LAURENT** : dans le cadre des travaux prévus à l'école, il serait judicieux de revoir la sirène car à priori l'établissement devrait disposer d'une alarme différente annonçant un confinement en cas d'intrusion
- **Réponse de Jean BOISTAY** : va se renseigner car il n'a pas reçu d'informations à ce sujet

DATES A RETENIR

- Mercredi 3 mai – 20h00 : commission Sports/Associations
- Samedi 6 mai – 11h00 : Accueil des nouveaux bébés (naissances 2015 et 2016)
- Commémoration du 8 mai
- Mercredi 10 mai – 20h : commission communication
- Jeudi 11 mai – 18h : ouverture plis école
- Jeudi 11 mai – 19h30 : remise du trophée aux pompiers
- Mercredi 17 mai – 18h : ouverture plis assurances
- **Lundi 22 mai : fermeture exceptionnelle de la mairie toute la journée**
- **Prochain conseil municipal :**
 - **Vendredi 9 juin 2017 – 20h**
 - **Vendredi 7 juillet 2017 – 20h**
- 2^{ème} tour des présidentielles : dimanche 7 mai
- 1^{er} tour des législatives : dimanche 11 juin
- 2^{ème} tour des législatives : dimanche 18 juin

MANIFESTATIONS

- 29 avril : Départ de l'Ultratrail du Village de l'An Mil
- 29 et 30 avril : Troupe de reconstitution historique LETAVIA au Village de l'An Mil
- 01mai : Animation au Village de l'An Mil avec la troupe de reconstitution historique LETAVIA
- 06 mai : Fête Machicotte - Les Arts Paisibles.
- 13 mai : Assemblée générale - Dans l'ensemble
- 14 mai : Bal du Club de l'Amitié
- 20 et 21mai : Théâtre enfants - Melrand Arts Vivants
- 21mai : Pardon de la Madeleine
- 21mai : Concours de pétanques (Au stade) - "Amicale des Sapeurs Pompiers"
- 25 mai : Tournoi de foot jeunes - Melrand Sports
- 03 et 04 juin : Melrand Sports fête ses 30 ans.
- 04 juin : Fête de la pêche au plan d'eau de Kerstraquel - "AAPPMA"
- 11 juin : Après-midi Portes Ouvertes "Les Melrandais Volants"